



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E167173

VALABLE JUSQU'AU 25/05/2027

ÉDITÉ LE

26/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/01/2017

Forme juridique : SARL

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN 2017B00097

Siret : 825 017 742 00032

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 670019603

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1244000/001 657554/6

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000/001 657554/6

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : CORDHOMME & BOIS

Sigle : CORDHOMME & BOIS

LES VIGNES
MESNIL CLINCHAMPS
14380 NOUES DE SIENNE

Téléphone : 02 31 29 84 10

Fax :

Portable : 06 99 36 10 24

Site Internet : <http://www.cordhomme-bois.fr>

E-mail : cordhommeetbois@gmail.com

Responsabilité légale :

CORDHOMME LAURENT GÉRANT

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	26/05/2024
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	21/05/2026
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	27/02/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	09/03/2023
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	21/05/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	27/02/2025
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	27/02/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	24/06/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	06/04/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	27/02/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.